

Département de HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de BONNEVILLE
Canton de CHAMONIX
Commune de
VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt deux le 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment

convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de

Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 9 décembre 2022

<u>Objet</u>
N° 22/ 06/10
<p>BUDGET ANNEXE TELESKIS ET REGIE D'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIQUES DE LA POYA *</p> <p>REGROUPEMENT</p>

Présents Monsieur Jean-François DESHAYES, Dominique ANCEY, Audrey PENIN, M Gérard BURNET, M François COUTAGNE
Mme Rachel ROUSSET

Absents excusés Mme Guyonne FOURNIER, Mme Maryvonne ALVARD

Secrétaire de séance Madame Dominique ANCEY

Monsieur le Maire rappelle la création dans l'urgence de la Régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya le 31 octobre 2017. Le budget de la régie a été créé pour l'exercice 2018 pour toutes les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Les dépenses et les recettes d'investissement ont été prises en charge dans le budget annexe des Téléskis.

Pour une meilleure lisibilité comptable et règlementaire, il convient de regrouper ces deux budgets au sein de la Régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal ce regroupement dès que les opérations comptables le permettent et impérativement sur l'exercice 2022. Ce regroupement vaut dissolution au 31/12/2022 du budget annexe Téléski.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le regroupement du budget annexe des Téléskis et de la Régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya au sein du budget de la régie,
- Autorise monsieur le Maire à transmettre au comptable public cette demande avec une réalisation pendant l'exercice 2022.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Madame la trésorière de Sallanches

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

SLO

ID : 074-217402908-20221215-22_06_10-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affichage en mairie de Vallorcine du 27/12/22
au 27/10/23

La secrétaire de séance

Le Maire

Pour copie conforme

